



**Vivid**  
**Informations précontractuelles portant sur les contrats à distance**  
**de services financiers**

**Juillet 2023**

Vivid Money GmbH (« **Vivid** ») fournit au Client les informations suivantes en lien avec les contrats à distance de services financiers proposés par Vivid via une application mobile (« **Vivid App** ») et au sujet desquels Vivid fournit des informations sur un site web [www.vivid.money](http://www.vivid.money) (« **Site Web Vivid** ») (**Section I.**) afin de remplir ses obligations d'information dans le cadre de l'Article 246b § 2 Paragraphe 1 en rapport avec l'Article 246b § 1 Paragraphe 1 de l'EGBGB (Loi d'introduction au code civil allemand) et des articles L. 222-1 à L. 222-18 du Code de la consommation français, sur renvoi des articles L. 343-1 et suivants du Code monétaire et financier français. En outre, le Client reçoit la politique de rétractation (**Section II.**).

**Section I.**

Informations en application de l'Article 246b § 2 (1) en rapport avec l'Article 246b § 1 (1) de l'EGBGB, et son équivalent français respectif.

**1. Informations essentielles concernant Vivid Money GmbH**

Vivid est une société à responsabilité limitée allemande (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung*) ayant son siège social statutaire à Berlin. Elle est inscrite au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Charlottenburg sous le numéro HRB 209049 B.

L'adresse de Vivid Money GmbH est:

Vivid Money GmbH  
Kemperplatz 1  
10785 Berlin

Représentants légaux : Alexander Emeshev et Dr. Jörg Geiben (agissant ès-qualité de directeurs généraux)

Les coordonnées de Vivid sont les suivantes :

Courrier électronique : [imprint@vivid.money](mailto:imprint@vivid.money)



Site Web Vivid : [www.vivid.money](http://www.vivid.money)

- Vivid agit en France par l'intermédiaire de sa succursale française Vivid Money GmbH (Succursale en France) située 9 rue du Quatre-Septembre, 75001 Paris, France

Vivid est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS 532 026 119

ID TVA: DE 329091503

Vivid est inscrite en France au Registre national des intermédiaires tenu par l'ORIAS (disponible sur : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en tant que Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement (MNE-IOBSP) enregistré sous le numéro 20007318. En coopération avec Solaris AG, Vivid propose les services visés à l'article 2.

Vivid a souscrit un contrat d'assurance responsabilité professionnelle souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE sous le numéro AB4FLI-001.

#### **Partenaire**

Solaris SE

Cuvrystraße 53,

10997 Berlin, Allemagne

Site web: [www.solarisgroup.com/en/](http://www.solarisgroup.com/en/)

- Vivid intervient actuellement en sa qualité d'agent lié conformément à l'article L.545-1 du Code monétaire et financier agissant exclusivement au nom et pour le compte de la Solaris SE pour fournir les services d'investissement visés à l'article 2.

Vivid Money GmbH est inscrite actuellement comme "agent lié" de la Solaris SE, Allemagne, au sens de la réglementation allemande dans le registre tenu par l'autorité fédérale allemande de surveillance financière (BaFin). Le registre peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bafin.de](http://www.bafin.de).

Certains services peuvent également être proposés par Solaris SE aux clients français via la succursale française de Solaris SE, Solaris SE Succursale Française, 7 rue Meyerbeer 75009 Paris. Dans ce cas, Vivid n'agit pas en tant qu'agent lié de Solaris SE ou de Solaris SE Succursale Française. Ceci s'applique aux clients qui ont reçu un IBAN français.



## 2. Activité principale de Vivid et précisions sur le statut d'agent lié

### 2.1 Activité principale

L'objet de la société est d'offrir des services techniques et de conseil dans le cadre de services bancaires offerts par des tiers sans licence.

Vivid propose les principaux services suivants :

- Accès à des comptes bancaires gérés par des tiers (« **Services d'accès aux comptes bancaires Vivid** ») ;
- Accès à des cartes de débit émises par des tiers (« **Services d'accès aux cartes de débit Vivid** ») ;
- Service de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres de bourse pour le compte de tiers dans le cadre de transactions portant sur l'achat et la vente d'instruments financiers indexés sur des devises étrangères (« **Services de négociation multidevises Vivid** » (**Services d'investissement**)) en tant qu'agent lié, selon le cas, de Solaris SE (« **Solaris** ») ;
- Exploitation de l'application Vivid App ;
- Exploitation du Site Web Vivid ;
- Programmes de cash back et de récompenses.

Pour plus d'informations sur les principales caractéristiques des services ci-dessus, veuillez consulter la section 4. Les Services d'accès aux comptes bancaires Vivid, les Services d'accès aux cartes de débit Vivid et les Services de négociation multidevises Vivid (Services d'investissement) seront tous à la disposition du Client une fois que Vivid et Solaris auront accepté le candidat (le « **Candidat** ») en tant que Client.

Remarque : les Services peuvent également être proposés aux clients français par Solaris SE via la succursale française de Solaris SE, Solaris SE Succursale Française, 7 rue Meyerbeer, 75009 Paris, France. Ceci s'applique aux clients qui ont reçu un IBAN français. La relation d'agent lié avec Solaris SE Allemagne, n'est pas pertinente pour les clients de Solaris SE Succursale Française.

### 2.2 Précisions sur le statut d'agent lié

Vivid fournit actuellement des services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres de bourse pour le compte de tiers dans le cadre de transactions portant sur l'achat et la vente d'instruments financiers indexés sur des devises étrangères en tant qu'agent lié de Solaris, en application du § 1 section 1a alinéa 2 no. 1 de la Loi Bancaire allemande (KWG), exclusivement pour le compte et sous la



responsabilité de Solaris. Vivid est enregistrée en tant qu'"agent lié" de Solaris au sens du § 2 alinéa 10 de la loi bancaire allemande (« KWG ») sur le registre tenu par l'autorité fédérale allemande de surveillance des marchés financiers (BaFin). Le registre est accessible sur le site [www.bafin.de](http://www.bafin.de).

Solaris est responsable vis-à-vis du Client des activités de Vivid en tant qu'agent lié de Solaris pour les services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres de bourse pour le compte de tiers dans le cadre de transactions portant sur l'achat et la vente d'instruments financiers indexés sur des devises étrangères.

Solaris est une société par actions allemande dont le siège social statutaire est situé à Berlin. Elle est inscrite au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Charlottenburg sous le numéro HRB 168180 B.

Les coordonnées de Solaris sont les suivantes :

Solaris SE  
Cuvrystraße 53 10997 Berlin

et dans la mesure où les services sont fournis par l'intermédiaire de la succursale française de Solaris : Solaris SE Succursale Française, 7 rue Meyerbeer, 75009 Paris, France.

Les représentants légaux (Conseil d'administration) de Solaris sont :  
Dr. Roland Folz (Président), Jörg Diewald, Dr. Jörg Howeïn et Thomas Rasser

Solaris est un établissement de crédit autorisé par le CRR (entre autres) à réaliser à des opérations de banque en vertu de la section 1 (1) phrase 2 n° 1 KWG et des services d'investissement conformément à la section 1(1a) phrase 2 n° 1 KWG, et est supervisé par la BaFin, Marie-Curie-Straße 24-38, 60439 Francfort et Graurheindorfer Straße 108, 53117 Bonn, et Deutsche Bundesbank, Wilhelm-Epstein-Straße 14, 60431 Francfort-sur-le-Main.

Certains services peuvent également être proposés par Solaris SE aux clients français via la succursale française de Solaris SE, Solaris SE Succursale Française, 7 rue Meyerbeer 75009 Paris. Dans ce cas, Vivid n'agit pas en tant qu'agent lié de Solaris SE ou de Solaris SE Succursale Française. Ceci s'applique aux clients qui ont reçu un IBAN français.

Note : L'activité d'agent contractuel et les services de courtage d'achat et de vente de devises étrangères cesseront à partir du 28 septembre 2023. Par la suite, les clients devront s'adresser à Vivid Money B.V., une entreprise d'investissement



néerlandaise agréée et faisant partie du groupe Vivid Money GmbH, pour continuer à utiliser les services.

### 2.3 Précisions sur l'étendue de la protection des dépôts vis-à-vis de Solaris SE

Solaris est couvert par le régime d'assurance des dépôts légaux d'Entschädigungseinrichtung deutscher Banken GmbH (EdB). Pour plus d'informations, veuillez consulter les Conditions Générales de Solaris, les informations sur l'assurance des dépôts de Solaris (<https://solarisgroup.com/customer-information/>), et le site web d'Entschädigungseinrichtung deutscher Banken GmbH à l'adresse <https://www.edb-banken.de/>.

### 3. Langue du contrat et moyens de communication

Ces informations précontractuelles seront fournies au Client en français. Pendant la durée du contrat, toutes les communications entre Vivid et le Client se feront en français.

Le Client peut contacter Vivid comme suit :

- par e-mail ([imprint@vivid.money](mailto:imprint@vivid.money))
- par courrier à l'adresse postale mentionnée au point 1, ou
- via la fonction chat prévue dans l'application Vivid App.

### 4. Principales caractéristiques des Services

#### 4.1 Services d'accès aux comptes bancaires Vivid

Vivid permet aux Clients d'accéder à un compte bancaire (« **Compte Bancaire Vivid** ») via l'application Vivid App. Tous les Comptes Bancaires Vivid sont gérés par Solaris.

##### 4.1.1 Pockets

Vivid offre au Client la possibilité d'ouvrir et de gérer ce qu'on appelle des « **Pockets** ». Les Pockets sont constituées d'un ou plusieurs comptes bancaires Vivid, qui peuvent inclure des comptes en devises étrangères.

Lorsqu'un compte bancaire Vivid a bien été enregistré, Vivid génère par défaut une Pocket (la « **Main Pocket** », ou « **VM Pocket** ») composée d'un compte bancaire lié au SEPA libellé en EUR. Le terme « lié au SEPA » signifie que le compte concerné a



son propre identifiant de compte bancaire et IBAN, et peut être utilisé pour les virements SEPA entrants et sortants.

Le Client peut ouvrir des Pockets supplémentaires dans l'application Vivid App, chacune comprenant au moins un compte bancaire Vivid. Toutes les Pockets sont accessibles via l'application Vivid App.

Vivid fournit les Services d'accès aux comptes bancaires par l'intermédiaire de l'application Vivid App pour permettre au Client d'accéder aux Comptes Bancaires Vivid sous-jacents, de réaliser des paiements et d'autres opérations.

De plus, le Client peut gérer ses comptes et Pockets à tout moment via l'application Vivid App.

En outre, le Client a la possibilité de partager ses Pockets avec d'autres Clients de Vivid (l'« **Utilisateur** ») qui disposent d'un Compte Bancaire Vivid actif via la fonctionnalité « Partage de Pockets » de l'application Vivid App en tant que Pocket partagée (« **Pocket Partagée** »). Par ce biais, le Client accorde à l'Utilisateur une procuration bancaire autorisant l'Utilisateur à :

- voir le solde du compte et les opérations sur la Pocket Partagée,
- voir le solde du compte et les transactions sur la Pocket Partagée réalisées uniquement par l'Utilisateur,
- à la demande du Client, accéder aux relevés de compte de la Pocket Partagée,
- effectuer des changes de devise entre les différents comptes de la Pocket Partagée,
- lier une carte de débit Vivid à la Pocket Partagée,
- transférer des fonds à partir de et vers la Pocket Partagée (i) depuis et vers d'autres Pockets, (ii) par l'intermédiaire de virements SEPA, ou (iii) par l'utilisation d'une carte de débit Vivid liée ; et à
- inspecter d'autres informations relatives à la Pocket Partagée.

Tout Utilisateur autorisé par le Client peut disposer de l'intégralité du solde de la Pocket Partagée. Toute action ou transaction d'un Utilisateur concernant la Pocket Partagée sera considérée comme une action ou une transaction au nom et pour le compte du Client. La Pocket Partagée n'est pas un compte commun.

Le Client peut révoquer la procuration accordée à un Utilisateur pour la Pocket Partagée à tout moment via la fonction « Interdire l'accès » de l'application Vivid App. Cela n'aura aucun effet sur les opérations ou transactions autorisées par l'Utilisateur jusqu'à ce moment. Un Utilisateur peut également quitter une Pocket Partagée, la procuration correspondante étant alors révoquée.



#### 4.1.2 Services de gestion des paiements d'abonnement Vivid

L'application Vivid App permet au Client de gérer les paiements récurrents sous forme d'ordres permanents, de prélèvements SEPA et de paiements par carte de débit (« **Services de gestion des paiements avec abonnement Vivid** »). Le Client peut (i) gérer les paramètres des ordres permanents, (ii) révoquer une opération de paiement par prélèvement automatique exécutée ou (iii) s'opposer à une transaction par carte de débit en cours.

#### 4.1.3 Comptes en devises étrangères

Le Client peut également ouvrir un ou plusieurs comptes en devises étrangères auprès de Solaris via l'application Vivid App.

Un compte en devises étrangères (le « **Compte en devises étrangères** ») peut être utilisé pour (i) acheter et vendre la devise concernée contre des euros et détenir des fonds en devises étrangères sur le compte concerné, (ii) les transactions avec une carte Vivid liée au Compte en devises étrangères, (iii) transférer des fonds dans la devise étrangère à d'autres Clients Vivid qui disposent d'un Compte en devises étrangères dans la même devise, mais qui ne peut pas être utilisé pour effectuer ou recevoir des virements SEPA ou autres.

### 4.2 Services d'accès aux Cartes de débit Vivid

Vivid permet aux Clients d'accéder à des cartes de débit (« **SuperCards** ») via l'application Vivid App. Les SuperCards sont émises par Solaris.

#### 4.2.1 Cartes Vivid

Une SuperCard peut être soit

- une Carte Vivid physique : dans cas, le Client reçoit deux cartes de débit VISA
  - (i) une carte de débit physique VISA sans PAN (Primary Account Number, ou Numéro de compte principal) à la surface de la Carte, fournie au Client et destinée aux paiements où la Carte doit être présentée, et
  - (ii) une carte de débit virtuelle VISA destinée à des achats en ligne sans recours à la carte,

ou



- une Carte Vivid virtuelle : le Client reçoit une carte de débit VISA. Cette carte est destinée au commerce électronique et à certaines transactions sans contact qui nécessitent la présentation de la carte, telles que Google Pay ou Apple Pay

(ensemble les « **Cartes Vivid** »).

Dans l'application Vivid, le Client peut consulter les informations suivantes sur ses Cartes Vivid (le cas échéant) :

(i) pour une Carte Vivid physique : les 4 derniers chiffres du PAN et du CVV de la carte physique de débit Visa, et les numéros PAN, CVV et les dates d'expiration de la carte virtuelle de débit Visa ; et

(ii) pour une Carte Vivid virtuelle : PAN, CVV et date d'expiration.

Le Client peut gérer les Cartes Vivid dans l'application Vivid App, c'est-à-dire activer, bloquer, débloquer ou clôturer les Cartes Vivid.

#### **4.2.2 Fonctions des Cartes Vivid**

Chaque Carte Vivid est liée à une Pocket spécifique. Lors de l'ouverture de la première Pocket dans l'application Vivid App, le Client recevra une Carte Vivid physique liée à la Pocket, libellée en euros et permettant des transactions SEPA.

Les Cartes Vivid peuvent être liées à d'autres Pockets du Client ou à des Pockets pour lesquelles le Client a reçues une autorisation. Les transactions et réservations effectuées au moyen de la Carte Vivid sont facturées et réglées avec la Pocket à laquelle la Carte Vivid est liée, conformément aux spécifications détaillées dans la Liste des Prix et Prestations, de Solaris qui peuvent être consultées sur <https://solarisgroup.com/customer-information/> et [www.vivid.money](http://www.vivid.money)

#### **4.3 Services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres de bourse pour le compte de tiers dans le cadre de transactions portant sur l'achat et la vente d'instruments financiers indexés sur des devises étrangères (Services d'investissement)**

En tant qu'agent lié de Solaris, Vivid fournit actuellement des transactions concernant l'acquisition et la vente d'instruments financiers en devises étrangères. Après le 28 septembre 2023, ces services seront fournis uniquement par Vivid Money B.V., la société du groupe Vivid.

En outre, Vivid prépare les différents ordres de transaction de paiement en devises étrangères et les transmet à Solaris.



Solaris détient des comptes en devises étrangères pour le Client. Les devises étrangères proposées par Solaris sont répertoriées dans l'interface dans votre application Vivid et sur <https://mobile-static-prod.px019.net/docs/vividmoney/en-de/currencies.pdf>.

#### **4.4 Fonctionnement de l'application Vivid App et du Site Web Vivid**

##### **4.4.1 Application Vivid App**

Vivid exploite l'application Vivid App via laquelle les Clients peuvent accéder aux Services d'accès aux comptes bancaires Vivid, aux Services d'accès aux cartes de débit Vivid et aux services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres de bourse pour le compte de tiers dans le cadre de transactions portant sur l'achat et la vente d'instruments financiers indexés sur des devises étrangères (Services d'investissement) proposés par Vivid en tant qu'agent lié, selon le cas, de Solaris.

Par l'intermédiaire de l'application Vivid App, les Clients peuvent également accéder à l'application Vivid Invest App, qui est indépendante sur les plans technique et réglementaire de l'application Vivid App, et exploitée par Vivid Invest GmbH.

Vivid est seul responsable des services fournis par l'intermédiaire de l'application Vivid App, mais pas des services fournis par l'intermédiaire de l'application Vivid Invest App.

##### **4.4.2 Site Web Vivid**

Vivid exploite le Site Web Vivid à l'adresse <https://vivid.money/>. Le Site Web Vivid contient des informations générales sur les services fournis par Vivid (ou un partenaire avec lequel Vivid travaille spécifiquement à cette fin). Toutefois, le Site Web Vivid ne donne pas au Client l'accès aux Services fournis par Vivid. Le Site Web Vivid contient également des informations sur les services fournis par Vivid Invest GmbH, dont Vivid Invest GmbH est le seul responsable.

#### **5. Offres premium et standard - Contrat unique**

Les services proposés par Vivid sont à la disposition du Client en tant qu'Offre Standard (« **Standard** ») ou Offre Premium (« **Premium** »). Ces offres font partie d'un contrat-cadre unique. En vertu dudit contrat-cadre, l'Offre Premium est initialement à la disposition du Client pour une période d'essai de trois mois. Après cela, le Client peut choisir entre l'Offre Standard et l'Offre Premium selon ses besoins. Le basculement entre les Offres (ex. sortie de Premium) est possible par simple notification sans préavis du Client via l'application Vivid App. Pour plus de



détails sur l'entrée en vigueur du contrat-cadre, consultez la section 6.2.3 ci-dessous.

L'Offre Premium offre une gamme plus large de services. Des informations sur les éléments spécifiques des Offres Standard et Premium et sur les coûts et frais respectifs, qui, dans le cas de l'Offre Premium, incluent par exemple des frais d'utilisation mensuels, sont disponibles dans la liste des prix et services de Solaris (<https://solarisgroup.com/customer-information/>).

Lors de l'inscription, le Client sera classé comme Membre Premium par défaut pour une période d'essai de trois mois et pourra utiliser les services de l'Offre Premium sans que Vivid ne facture les frais d'utilisation mensuels de l'Offre Premium. Aucune réclamation ne peut être faite par rapport à une Offre de Premium pendant la période d'essai.

Avant la fin de la période d'essai, via l'application Vivid App, Vivid propose au Client de conserver l'Offre Premium. Si le Client le décide, le Client peut continuer à utiliser l'Offre Premium. Les frais et honoraires indiqués dans la liste des prix et services (<https://solarisgroup.com/customer-information/>) s'appliquent. Si le Client décide d'interrompre l'Offre Premium, Vivid classera le Client dans l'Offre Standard. Les services et les coûts inclus dans l'Offre standard sont indiqués dans la liste des prix et services (<https://solarisgroup.com/customer-information/>).

## **6. Informations sur le mode de conclusion du contrat**

### **6.1 Accès à l'application Vivid App**

L'inscription est obligatoire pour accéder à l'application Vivid App.

Seuls les Consommateurs (au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation français, à savoir des personnes physiques qui ont l'intention d'utiliser l'application Vivid App uniquement à des fins qui ne sont pas liées à leur profession ou à leurs activités commerciales) qui sont âgés d'au moins 18 ans, ont leur résidence permanente en République fédérale d'Allemagne ou dans un autre État membre de l'Union Européenne, et qui agissent en leur propre nom et pour leur propre compte, et qui ne sont pas soumis à l'impôt américain au sens de la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), sont autorisés à demander une inscription. Vivid se réserve le droit de refuser l'inscription à un Candidat sans avoir à motiver sa décision.

### **6.2 Inscription**



### 6.2.1 Prérequis

L'inscription nécessite que le Candidat dispose (et conserve pendant tout le temps qu'il est Client Vivid) des équipements et supports suivants :

(i) une adresse électronique liée à une boîte de réception à laquelle il est le seul à avoir accès (ci-après « **Adresse électronique du Client** ») ; et

(ii) un smartphone conforme aux exigences du système d'exploitation (iOS / Android) avec un numéro de téléphone portable actif et l'application Vivid App. Vous pouvez consulter les versions actuellement prises en charge et consulter d'autres informations sur <http://vivid.money>.

Vivid pourra cesser de prendre en charge des versions obsolètes des systèmes d'exploitation ou de l'application Vivid App pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, Vivid en informera les Clients huit semaines avant l'interruption du service.

### 6.2.2 Etapes

Les étapes suivantes sont requises et prévues pour l'inscription :

(i) le Candidat doit télécharger l'application Vivid App ;

(ii) le Candidat doit fournir toutes les données demandées, y compris son adresse électronique (ci-après « **Données du Client** ») ;

Le Candidat a la possibilité de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données Client avant de les soumettre à Vivid et avant de souscrire une offre de contrat dans l'application Vivid App.

Une fois l'inscription réalisée, le Client peut corriger et mettre à jour les Données Client dans la rubrique « Profil » sous « Informations personnelles » dans l'application Vivid App.

(iii) le Candidat doit confirmer qu'il a lus et acceptés tous les documents et contenus suivants en cliquant sur le bouton approprié :

- les Informations Client précontractuelles Vivid portant sur les contrats de services financiers conclus à distance (y compris la politique de résiliation),
- les Conditions générales de Vivid,



- les Conditions particulières de Vivid pour l'application Vivid App et le Site Web Vivid,
- les Conditions particulières de Vivid pour les Services d'accès aux Comptes Bancaires,
- les Conditions particulières de Vivid pour les Services d'accès aux cartes de débit,
- les Conditions particulières de Vivid pour les Services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres de bourse pour le compte de tiers dans le cadre de transactions portant sur l'achat et la vente d'instruments financiers indexés sur des devises (Services d'investissement),
- la Politique de confidentialité de Vivid,
- la Liste des prix et services, et
- les autres conditions contractuelles de Solaris.

Avant de cliquer sur le bouton adéquat de l'application Vivid App, le Candidat peut accéder aux documents susmentionnés via les liens présentés et les télécharger en tant que documents PDF pour ses propres fichiers.

En cliquant sur le bouton respectif, le Candidat soumet des offres juridiquement contraignantes (ordres soumis à paiement) pour la conclusion des contrats correspondants vis-à-vis de Vivid et Solaris (voir section 6.2.3 ci-dessous).

Une fois le Candidat accepté en tant que Client de Vivid et Solaris, Vivid envoie au Client les documents contractuels à l'Adresse électronique du Client fournie par le Client. Vivid ne conserve pas les documents contractuels dans l'application Vivid App. Dans la section « Documents » sous la rubrique « Profil » de l'application Vivid App, le Client peut toutefois accéder à ses relevés bancaires.

(iv) Vivid déclare avoir reçu les déclarations contractuelles du Candidat en permettant immédiatement au Candidat de poursuivre son inscription ou en accusant réception au Client par e-mail ;

(v) le Candidat doit confirmer qu'il ouvre le compte bancaire auprès de Solaris pour lui-même ;

(vi) le Candidat doit passer avec succès une procédure d'identification vidéo pour l'identifier en vertu de la réglementation de lutte contre le blanchiment de capitaux ;



(vii) les contrats avec Vivid et Solaris sont conclus dès que Vivid confirme au Candidat que l'Accès Client peut être configuré, au moyen d'un message en ce sens dans l'application Vivid App.

Si Vivid et/ou Solaris n'acceptent pas le Candidat en tant que Client, le Candidat en sera également informé.

(viii) le Client doit régler les paramètres pour l'émission de Cartes Vivid virtuelles ou de Cartes Vivid physiques ;

(ix) le Client doit définir un mot de passe pour l'utilisation de l'application et, s'il le souhaite, définir un mot de passe d'accès rapide et sécurisé à l'application (« **Outil d'identification Client** ») ; Vivid peut également autoriser l'utilisation de FaceID ou TouchID en tant qu'Outil d'identification du Client.

Une fois l'inscription réalisée, le Client peut également configurer l'application Vivid App lui-même et, par exemple, créer des Pockets supplémentaires.

### 6.2.3 Conclusion du contrat

Le contrat entre Vivid et le Client est conclu en tant que contrat-cadre uniforme. Dans le cadre d'une phase de test, Vivid met l'Offre Premium à la disposition du Client sans coûts récurrents (cf. Section 5. ci-dessus).

Comme mentionné en section 6.2.2, en cliquant sur le bouton correspondant, le Candidat fait une offre ferme à Vivid pour conclure le contrat-cadre en vue de l'utilisation des services proposés par Vivid (cf. section 2.1 ci-dessus).

Dans le même temps, le Candidat soumet une offre à Solaris pour utiliser les services correspondants de Solaris.

Vivid souligne que le Candidat devra acquitter des frais à la conclusion du contrat (qu'il utilise l'Offre standard (coûts récurrents) ou qu'il utilise l'Offre Premium (y compris pendant la phase de test)). Des informations supplémentaires sont disponibles dans la liste des prix et services de Solaris (<https://solarisgroup.com/customer-information/>).

Vivid transmet l'offre contractuelle du Candidat à Solaris en qualité d'intermédiaire.

Vivid déclare avoir reçu les déclarations contractuelles du Candidat effectuées auprès de Vivid et Solaris, ce qui permet à Vivid de poursuivre l'inscription du Candidat.



Vivid communiquera au Candidat les déclarations d'acceptation de la part de Vivid et Solaris au moyen d'un message en ce sens dans l'application Vivid App.

## **7. Traitement des ordres du Client**

Le Client peut transmettre des ordres liés aux services de Vivid grâce à l'application Vivid App (ci-après « **Ordres du Client** »). Une fois qu'un Ordre du Client est inclus dans l'application Vivid App, il est irrévocable sauf si cette révocation est approuvée par Vivid au cas par cas.

Vivid traitera un ordre de vente si les conditions suivantes sont remplies :

- (i) l'Ordre du Client est clair et non ambigu, d'un type défini dans les Conditions particulières applicables aux Services de Vivid, et le Client est en droit de passer ce type d'Ordre ;
- (ii) le Client a prouvé son identité au moyen de l'Outil d'identification du Client dans le cadre du processus d'authentification prévu sur l'application Vivid App ; et
- (iii) toute condition supplémentaire au traitement d'un Ordre du Client est satisfaite et spécifique au Service proposé par Vivid auquel se rapporte l'Ordre du Client, dans la mesure où cette condition existe en vertu des Conditions Particulières applicables aux Services de Vivid.

Si les conditions de traitement des Ordres du Client sont remplies, Vivid traitera l'Ordre du Client le jour ouvré et à l'heure spécifiés pour le traitement du type d'Ordre du Client concerné dans la liste des prix et services de Solaris et confirmera ce traitement au Client. Si l'Ordre du Client ne peut être traité, Vivid en informera le Client en conséquence.

## **8. Prix total des services/services financiers, y compris toutes les composantes de prix**

En concluant un contrat avec Vivid, le Client devra s'acquitter de coûts récurrents sous forme de frais d'utilisation mensuels, uniquement pour l'Offre Premium. Le montant des frais d'utilisation est fixé dans la liste des prix et services de Solaris (<https://solarisgroup.com/customer-information/>). Il n'y a pas de coûts récurrents pour l'Offre Standard.

Des coûts distincts peuvent être engagés pour l'utilisation de services individuels dans le cadre des Offres Standard et Premium. Une ventilation détaillée des éléments de coûts individuels de l'Offre Standard et de l'Offre Premium est



disponible dans la [liste des prix et services de Solaris \(https://solarisgroup.com/customer-information/\)](https://solarisgroup.com/customer-information/).

Le taux de change pour les transactions en devises étrangères est affiché dans l'application Vivid App avant l'exécution du change.

Vivid ne facturera aucuns frais pour l'utilisation de l'application Vivid App, ou pour le fait de contacter Vivid à distance (p.ex. messagerie électronique ou fonction chat). Les modalités et conditions de l'opérateur de télécommunication concerné s'appliquent.

## **9. Coûts et taxes qui ne sont pas payés ou facturés par Vivid**

Solaris et Vivid ne prélèveront pas de taxes sur les transactions en devises étrangères (opérations multidevises). Le Client est conscient que les plus-values générées par les transactions en devises étrangères peuvent être assujetties à l'impôt sur le revenu.

## **10. Déclaration des risques**

Les services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres de bourse pour le compte de tiers sont fournis dans le cadre de transactions portant sur l'achat et la vente d'instruments financiers indexés sur des devises étrangères offerts par Vivid, en tant qu'agent lié de Solaris dans le domaine des Services d'investissement multidevises Vivid. Ces Services d'investissement concernent l'achat et la vente d'instruments financiers qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques ou des opérations à réaliser, sont soumis à des risques spécifiques, et dont le prix est soumis à des fluctuations des marchés financiers sur lesquelles Vivid et Solaris n'ont aucun contrôle. Les revenus générés par le passé ne sont pas un indicateur des gains futurs.

## **11. Limitation de la durée de validité des informations fournies, notamment de la durée de validité de l'offre et la durée de validité des prix indiqués**

### **11.1 Liste des prix et services alors en vigueur**

Si le Client utilise le service proposé par Vivid, il entre dans des relations contractuelles distinctes avec Solaris SE. Les détails concernant les coûts et les frais facturés par Solaris peuvent être consultés sur <https://solarisgroup.com/customer-information/>.

### **11.2 Taux de change pour les transactions par carte en devises autres que l'euro et pour l'achat de devises étrangères**



Le taux de change pour les transactions par carte en devises autres que l'euro et l'achat de devises étrangères est composé du

- taux de change de base et
- d'une majoration.

Le taux de change de base est basé sur les taux de change fournis par Morningstar Real-Time Data Limited, Londres, qui sont basés sur les taux de change de la BCE lorsqu'ils sont disponibles. Pour les transactions par carte, le taux de change de base est basé sur le taux de change VISA. Dans tous les cas, le taux de change de base est calculé en temps réel. Il reflète toujours les taux applicables au moment de la transaction.

La majoration appliquée dépend de la liste des prix et services de Solaris alors en vigueur. Pour les achats de devises, le taux de marque peut être augmenté dans les cas où l'achat est effectué en dehors des heures d'ouverture du marché de change concerné (le pourcentage à concurrence duquel ce taux peut être augmenté est indiqué dans la liste des prix et services (<https://solarisgroup.com/customer-information/>) en vigueur de Solaris). Lors de l'achat d'une devise autre que l'euro, le Client peut voir le taux de change exact avant d'effectuer l'achat. Pour les transactions par carte, le taux de change est indiqué sur le relevé de compte. Le taux de change est également disponible dans la <https://vivid.money/de-de/fx-calculator>.

## 12. Informations concernant le paiement et l'exécution

Tous les coûts et frais sont payés par le Client directement par l'intermédiaire de l'application Vivid App. Toutes les sommes dues seront transférées à partir du Compte bancaire Vivid du Client.

## 13. Droit de rétractation

À la conclusion du contrat-cadre pour les services proposés par Vivid (cf. Section 5. ci-dessus), le Client dispose d'un droit de rétractation. Les informations sur le droit de rétractation du Client figurent dans la **Section II** des présentes.

Le Client ne dispose d'aucun droit de rétractation pour les ordres de négociation individuels (services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres de bourse pour le compte de tiers dans le cadre de transactions portant sur l'achat et la vente d'instruments financiers indexés sur des devises étrangères (Services



d'investissement)). Il s'agit d'ordres d'achat et de vente d'instruments financiers dont le prix dépend des fluctuations du marché financier, qui échappent au contrôle de Vivid Invest et qui sont susceptibles d'intervenir au cours de la période de révocation (section 312g (2) phrase 1 n°8 BGB).

Vivid souligne que le Client peut résilier à tout moment une adhésion à l'Offre Premium payée en l'indiquant sans préavis à Vivid via l'application Vivid App. En cas de résiliation de l'adhésion à l'Offre Premium, le Client passe automatiquement à l'adhésion à l'Offre Standard.

#### **14. Durée minimale du contrat**

Le contrat n'a pas de durée minimale.

#### **15. Dispositions contractuelles de résiliation et, le cas échéant, pénalités contractuelles**

Le Client peut mettre fin à l'intégralité de la relation commerciale avec Vivid ou à certaines parties de celle-ci à tout moment et sans préavis. Vivid agira également en tant qu'intermédiaire pour transmettre l'avis de résiliation du Client à Solaris.

Vivid peut mettre fin à tout ou partie de la relation commerciale avec le Client à tout moment moyennant un préavis ordinaire d'au moins deux mois.

Le droit du Client et de Vivid de mettre fin à la relation commerciale pour motif valable et sans préavis n'en sera pas affecté. Lesdits motifs valables sont, par exemple, des violations répétées des Conditions générales de Vivid, une violation grave ponctuelle des Conditions générales de Vivid (y compris une tentative de tromperie de Solaris ou Vivid par un Client fournissant sciemment de fausses informations), la résiliation du Contrat de Services, ou de Services individuels fournis par Solaris et auxquels Vivid fournit un accès, ou une révocation du consentement du Client à la collecte et à l'utilisation de données par Vivid.

Le droit du Client d'accéder aux Services proposés par Vivid prendra fin si Solaris ou le Client a mis fin à la relation commerciale entre Solaris et le Client. En cas de résiliation ordinaire, le droit du Client d'accéder aux Services proposés par Vivid cessera à l'expiration du délai du préavis applicable. En cas de résiliation extraordinaire, le droit d'accès du Client aux services proposés par Vivid prendra fin avec effet immédiat.

Des pénalités contractuelles ne sont pas prévues en cas de résiliation.

#### **16 Droit applicable et juridiction compétente**

Le droit allemand s'applique aux relations entre le Client et Vivid avant la conclusion du contrat pour les services proposés par Vivid ainsi qu'aux relations contractuelles entre Vivid et le Client, à l'exception du processus de mise à jour du contrat qui est régi par la loi du lieu de résidence du client. En outre, les consommateurs peuvent se fonder sur les dispositions légales impératives de protection des consommateurs de leur pays de résidence.

La juridiction exclusive est celle des tribunaux allemands. Il existe des exceptions pour les consommateurs qui peuvent poursuivre (et être poursuivis) dans le lieu de leur résidence.

## 17. Réclamations

Le Client peut soumettre une réclamation à Vivid via la fonction chat de l'application Vivid App, le [Formulaire en ligne](#) ou par courrier à l'adresse de Vivid Money GmbH susmentionnée.

La Commission européenne a mis en place une plate-forme de règlement des litiges en ligne (plateforme ODR) sur <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Les Consommateurs peuvent utiliser cette plateforme ODR pour le règlement extrajudiciaire des litiges découlant de contrats en ligne avec des sociétés immatriculées dans l'UE.

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation français, il est rappelé que « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. » A ce titre, Vivid propose aux consommateurs, dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé de résolution à l'amiable, la médiation d'un médiateur de la consommation, dont les coordonnées sont les suivantes :

- Le Centre Européen des Consommateurs (CEC)  
<https://www.europe-consommateurs.eu/fr/accueil/>
- Centre Européen des consommateur France
  - Bahnhofspatz 3
  - D-77694 Kehl
  - Germany

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais seulement proposée afin de résoudre les litiges en évitant le recours à la justice.



Pour les plaintes qui impliquent (également) Solaris, veuillez également vous référer à la « Procédure de plainte » de Solaris qui est décrite ici : <https://www.solarisgroup.com/en/imprint/>.

## Section II.

### Droit de rétractation concernant le contrat de l'Offre Standard et de l'Offre Premium de Vivid

#### Droit de rétractation

**Droit de rétractation** : Le Client (ou (« Vous »)) Vous pouvez Vous rétracter de la conclusion du contrat de prestation de services financiers conclu entre Vous et Vivid Money GmbH agissant exclusivement pour le compte et sous la responsabilité de SolarisBank AG dans un délai de 14 jours sans justification au moyen d'une déclaration claire et sans équivoque. Le délai de rétractation commence à courir à la réception de cette instruction sur un support durable, mais pas avant la conclusion du contrat et pas avant que nous ayons rempli notre obligation d'information conformément à l'article 246b § 2 al. 1 en liaison avec l'article 246b § 1 al. 1 du *German Introductory Act to the German Civil Code ("EGBGB")* et des articles L. 222-1 à L. 222-18 du Code de la consommation français, sur renvoi des articles L. 343-1 et suivants du Code monétaire et financier français. L'envoi en temps utile de la rétractation suffit à respecter le délai de rétractation si la déclaration est faite sur un support durable (par exemple lettre, fax, e-mail). La rétractation doit être adressée à :

Vivid Money GmbH  
Kemperplatz 1  
10785 Berlin

Courrier électronique: [imprint@vivid.money](mailto:imprint@vivid.money)

**Conséquences du retrait** : En cas de rétractation effective, les services reçus par les deux parties doivent être restitués. Vous êtes tenu de payer une compensation pour la valeur du service rendu jusqu'au moment de la rétractation si Vous avez été valablement informé de cette conséquence juridique avant de soumettre Votre consentement et si Vous avez expressément accepté que nous commencions l'exécution de nos obligations avant la fin de la période de rétractation. S'il existe une obligation de paiement d'une indemnité pour perte de valeur, cela peut signifier que Vous devrez toujours remplir les obligations contractuelles de paiement pour la période allant jusqu'à la rétractation. Votre droit de rétractation expire prématurément si le contrat est entièrement exécuté par les deux parties à Votre demande expresse avant que Vous n'ayez exercé Votre droit de rétractation. Les obligations de remboursement des paiements doivent être remplies dans un délai de 30 jours. Pour Vous, le délai commence à courir avec l'envoi de Votre déclaration de rétractation, pour nous il commence avec sa réception.

**Note spéciale** : En cas de rétractation portant sur un contrat de prestation de services financiers Vous ne serez plus lié par aucun contrat en rapport à cet accord si le contrat en question concerne un service fourni par nous ou par un tiers (sur la base d'un accord conclu entre nous et ce tiers).